

Rapport: visiteurs officiels

12. Rapport de la commission des visiteurs officiels du Grand Conseil pour l'année 1979. (RD 14)

M^{me} Jaqueline Damien, rapporteur (S).

La commission des visiteurs officiels a désigné, lors de sa séance du 23 janvier 1979 son président, Jean Grob, son vice-président Frédéric Riesen et son rapporteur Jaqueline Damien.

Du 23 janvier au 12 décembre, elle a tenu 20 séances consacrées tant à l'audition du directeur de Champ-Dollon, de membres du personnel de cet établissement, du professeur Bernheim, de la commission dite «des sages», qu'à la visite des établissements genevois Champ-Dollon, Riant-Parc, le Bouchet et des établissements concordataires de la Plaine de l'Orbe, de Bellechasse, la colonie de Crêtélougue et sa maison d'éducation au travail.

Les commissaires ont eu l'occasion de se rendre, durant deux jours, au Tessin pour y visiter le pénitencier de la Stampa, aux portes de Lugano. Pour la première fois, la commission a visité la prison préventive de Bois-Mermet à Lausanne.

Les commissaires ont également entendu une délégation de Toulourenc, maison pour drogués qui, bien que ne dépendant pas du département de justice et police mais de celui de la prévoyance sociale et de la santé publique, présente un intérêt justifié par le nombre élevé de toxicomanes.

L'année écoulée a surtout été marquée, en toile de fond, par les «maladies de jeunesse» de Champ-Dollon qui, loin de prendre le chemin de la convalescence, au contraire, passé par une phase aiguë culminant, au moment des fêtes de Pentecôte, avec le suicide d'une jeune femme et une manifestation de détenus montés sur le toit de l'établissement.

Rapport: visiteurs officiels

Dans son rapport de 1978, Frédéric Riesen soulignait: «les problèmes posés par le fonctionnement de Champ-Dollon sont ceux d'une maison nouvelle dont une année d'expérience ne suffit pas pour constater et corriger tous les défauts». Une nouvelle année s'est écoulée et ces problèmes subsistent toujours avec autant d'acuité. Si la commission des visiteurs officiels conçoit qu'en effet, la mise en route d'un établissement d'un type relativement nouveau puisse être marquée par des essais infructueux et des tâtonnements, elle ne voudrait pas que les «bavures» qui s'y produisent trouvent toujours l'explication commode de la maison nouvelle. Ce sujet sera traité plus avant dans un chapitre spécial.

Présence du chef du département de justice et police aux séances

Le problème de la présence, aux séances de la commission, du chef du département de justice et police s'est posé à plusieurs reprises. Le même problème existe d'ailleurs au sein d'autres commissions parlementaires. M. Guy Fontanet assiste très régulièrement à nos séances et participe à des visites tant sur territoire genevois que dans d'autres cantons. (Aux visites, mais pas aux auditions.)

Audition des assistants sociaux de Champ-Dollon

Certains commissaires sont revenus sur l'opposition du chef du département à une demande d'audition formulée par les assistants sociaux de Champ-Dollon. Ces commissaires n'ont pas compris ce refus, sinon comme une mesure de défiance à l'endroit de la commission. M. Fontanet a allégué le secret de fonction de ces assistants sociaux. Il a rappelé que l'autorisation d'être entendu est accordée ou refusée par les supérieurs hiérarchiques. Des commissaires ont alors fait remarquer qu'ils étaient également tenus au secret de fonction. A l'heure actuelle, ces assistants sociaux n'ont toujours pas pu être entendus.

Maison pour femmes condamnées à de courtes peines

Le Conseil d'Etat a accepté le principe d'une maison pour les femmes condamnées à de courtes peines, jusqu'à six mois. Un avant-projet pour la création d'une telle maison à l'intérieur des murs de Champ-Dollon comprenant des locaux de travail sera présenté au Grand Conseil le moment venu. Il est à remarquer qu'en novembre 1977, une motion cosignée par l'auteur de ce rapport et son collègue Michel Jörimann concernant l'incarcération des femmes à Champ-Dollon avait déclenché une réponse négative de M. Fontanet. Il est réjouissant de voir que l'idée fait son chemin.

Dans le même ordre d'idées, nous avons pu saluer l'ouverture, au mois de juin, de la MAF, le pendant féminin de Riant-Parc et du Bouchet (voir plus loin).

Rapport: visiteurs officiels

Visite du pénitencier de Bochuz

Le 20 mars, la commission s'est rendue aux établissements de la Plaine de l'Orbe. Elle a été reçue par MM. Pittet, directeur, et Auberson, chef du service pénitentiaire du canton de Vaud. La rénovation de l'établissement est maintenant terminée. Depuis que les travaux sont finis, l'atmosphère de la maison est différente et semble mieux convenir au personnel et aux détenus. Les deux cours organisés sur le plan fédéral pour le personnel y ont aussi contribué.

Quant au pécule des détenus, il s'élève en moyenne à 12,40 F par journée de travail. La moyenne en est de 273 F par mois et par homme. Les détenus les « plus payés » sont ceux qui travaillent aux écuries et à la boulangerie. Au niveau des concordats intercantonaux, un équilibre des pécules est recherché pour avoir, dès que possible, un pécule moyen de 15 F dans tous les pénitenciers de Suisse.

Le courrier est abondant, 20 000 lettres par année. Les détenus peuvent téléphoner librement, pour autant que leur pécule le leur permette.

Lors des auditions, la commission a constaté que les audiences avec la direction étaient fréquentes mais peut-être de trop courte durée, au dire de certains.

Dans l'ensemble, les doléances ont porté sur des points mineurs, ce qui corrobore les déclarations de la direction concernant le nouvel état d'esprit qui règne dans la maison depuis la fin des travaux. Notre commission constate, depuis quelques années, l'amélioration des conditions de détention par les efforts entrepris en améliorant les relations humaines, le travail et les possibilités de pratiquer un sport.

Audition d'une délégation de Toulourenc

Le 5 avril, la commission a entendu une délégation de Toulourenc composée de MM. Jacques Tagini, ancien secrétaire général du département de la prévoyance sociale et de la santé publique, Georges Baudrat et Noël Constant. Conformément à la volonté exprimée par ces personnes de ne pas laisser confondre Toulourenc avec un lieu de placement judiciaire, nous nous bornerons à une brève description de son activité.

Toulourenc (en langue occitane tout ou rien) est régie par une association créée en 1977. Son principe est la création et la gestion de dispositifs thérapeutiques pour répondre aux besoins spécifiques de jeunes et d'adultes toxicomanes. Pour l'instant, il n'existe qu'une unité qui peut accueillir neuf personnes, volontaires, des deux sexes, pour une année minimum. Les placements institutionnels sont refusés. Toulourenc n'utilise aucun médicament. Les trois premiers mois constituent une phase de sécurisation où toute relation avec l'extérieur est évitée; il n'y a ni visites, ni correspondance, ni sorties. Après quelques mois les résidents gèrent peu à peu puis intégralement la vie quotidienne de la maison, afin de prouver qu'ils peuvent prendre des responsabilités. Dans la seconde phase, les résidents peuvent sortir un

Rapport: visiteurs officiels

week-end sur deux, ce qui est important pour démontrer qu'ils peuvent s'assumer à l'extérieur, sans contrôle. Il y a ensuite toute une réflexion sur la réinsertion professionnelle, puis c'est la recherche d'un emploi. Notre commission a été frappée par la qualité du travail difficile qui se fait à Toulourenc.

Quartier cellulaire de l'hôpital cantonal

Le 26 avril, une sous-commission composée d'un membre par parti s'est rendue au quartier cellulaire de l'hôpital. Depuis plusieurs années déjà, la commission s'est inquiétée de certaines conditions régnant dans ce quartier et notamment l'impossibilité d'aérer vraiment ces locaux, pourtant occupés par des malades. L'impression ressentie lors d'une visite même courte, est pénible.

Aussi, à l'unanimité, notre commission a-t-elle déposé, le 17 mai 1979, une motion demandant au Conseil d'Etat d'examiner quelles mesures sont envisagées pour améliorer les conditions de détention au quartier cellulaire.

Visite du pénitencier de Bellechasse

Le 31 mai, la commission a été reçue par MM. Rentsch, directeur, et Nuofer, chef de service à la direction de police du canton de Fribourg. M. Rentsch a rappelé qu'à Bellechasse les détenus sont astreints au travail, mais que depuis la récession, il est difficile de les placer dans l'industrie; leur réinsertion dans la société devient donc de plus en plus aléatoire. Il n'y a pas de problèmes particuliers avec les 24 détenus dépendant de Genève. Le Grand Conseil fribourgeois a accordé des crédits pour la modernisation de la cuisine. Un programme de rénovation des cellules est à l'étude. Quelques-unes heureusement le sont déjà: elles comportent une fenêtre plus grande et surtout un robinet qui n'est plus au-dessus des toilettes, mais qui a sa cuvette.

Il est à noter que dans la pharmacie, les médicaments sont sous clé et distribués pilule par pilule à ceux qui en ont besoin.

Audition de l'enseignant de Champ-Dollon

Le 19 juin, la commission a procédé à l'audition de M. Choisy, instituteur, détaché par le département de l'instruction publique à Champ-Dollon. Il est en fonction depuis près d'une année et a créé de toutes pièces une série d'enseignements: un cours de dessin y est donné bénévolement, des cours de gymnastique seront assurés par un gardien diplômé (voir plus loin). Des livres scolaires sont mis à disposition, en fonction de la demande, ainsi que des machines à écrire. Des cours de sténographie et de langues peuvent être organisés. Pour ces derniers, trois méthodes sont offertes: manuels scolaires, Assimil et cassettes. M. Choisy donne les cours de français et de mathématiques d'une à trois fois par semaine et par détenu qui le

Rapport: visiteurs officiels

désire. Il a ainsi des contacts avec 51 détenus, mais il regrette le manque de temps pour dialoguer avec ceux qui se tiennent éloignés, il désirerait connaître leurs raisons. Nous avons appris l'engagement prochain d'une enseignante.

Pour plus de détails, veuillez consulter la réponse du Conseil d'Etat à la question écrite n° 2308 de notre collègue François Thorens.

Nouvel atelier d'ergothérapie

A la fin de l'automne, nous avons visité le premier atelier d'activités créatrices à Champ-Dollon, « la Pâquerette », réservé à un petit nombre de toxicomanes qui s'engagent, sous la responsabilité d'un gardien formé par un médecin, à respecter une certaine discipline. Ces activités sont très prisées et ces réunions permettent aux participants de discuter de leurs problèmes.

Visite du pénitencier de la Stampa

Les 3 et 4 octobre, la commission, accompagnée par MM. Fontanet, conseiller d'Etat, et Porcher, directeur du service de patronage, s'est rendue aux portes de Lugano, à la Stampa. Nous avons été reçus par MM. Rabaglio, directeur de l'établissement, Moreglini, son adjoint, accompagné par Mme Rossi, infirmière psychiatrique, et M. Besomi, chef des agents de surveillance.

C'est un établissement polyvalent « moderne mais pas modèle » qui est en exploitation depuis un peu plus de 11 ans, pendant lesquels il y a eu 3 décès; 2 suicides et une surdose d'un détenu en semi-liberté.

La structure de ce pénitencier est unique. Il est composé de 4 bâtiments: une section réservée aux prévenus, une autre aux délinquants primaires, une pour les récidivistes et une pour les femmes. Mais cette dernière est en transformation pour agrandir les locaux médicaux et augmenter le nombre des ateliers, cinq actuellement, de 70 à 80 places de travail. Avant le début des travaux, le bâtiment des femmes en comptait 3, qui ont été transférées à Hindelbank. Depuis lors les prévenues « tessinoises » attendent leur jugement dans les prisons de districts. Là encore, les femmes étant trop peu nombreuses, il était une fois de plus et malheureusement difficile d'organiser leur détention.

Les particularités de la Stampa :

— Les condamnés sont mis au régime ordinaire après au plus 5 jours au secret, sauf exception.

— Il y a 3 ans, il a été décidé d'accorder aux détenus, de 19 à 24 heures, après le repas dans leurs cellules, la possibilité de se retrouver dans une salle pour regarder la télévision, ou bavarder dans le couloir de chaque unité de 15 personnes.

Rapport: visiteurs officiels

— Le total du personnel, avec les deux infirmières et le médecin psychiatre à mi-temps est de 85 personnes, dont 66 gardiens pour 215 places. La moyenne d'occupation est de 150 détenus. Il manque actuellement 2 éducateurs.

— Le maître de sports vient tous les samedis matin. Les sports sont pratiqués, selon le temps, à l'extérieur ou dans la salle de gymnastique. Le dimanche matin, messe ou promenade, puis au repas, un verre de vin. L'après-midi, à part la demi-heure de visites, dans des lieux différents selon le temps (et comme tous les jours sauf le lundi), à 15 heures un film récent dans la salle polyvalente gym-cinéma. Une fois par mois, sauf en été, théâtre, concert ou conférence.

— Les détenus qui sont dans la section ouverte peuvent s'adonner aux sports dans les clubs locaux.

— Le directeur regrette de ne pas pouvoir recevoir les détenus qui le désirent, tous les jours, mais seulement trois ou quatre fois par semaine.

— Pour l'épicerie, la marchandise achetée au prix de gros, est vendue au prix coûtant majoré d'un 10% géré par le directeur: les 7/10 sont consacrés aux manifestations récréatives ou culturelles citées plus haut, et à la location d'un bus pour participer à des matches à l'extérieur. Les 3/10 restants sont utilisés aux besoins sociaux des prisonniers. Ce magasin fonctionne bien et n'a pas demandé une grande organisation. Les journaux sont achetés une fois par semaine, les quotidiens, comme chez nous, sont l'objet d'abonnements.

Il sera organisé prochainement une journée « Portes ouvertes » pour essayer de faire comprendre à la population la nécessité des réformes effectuées dans ce pénitencier.

A quelque distance nous avons encore visité l'établissement pour l'exécution des courtes peines et les fins de peines, en semi-liberté. C'est un baraquement, une ancienne usine bien aménagée.

Nous avons été surpris en prenant connaissance d'une procédure typiquement tessinoise: pour les délits moyens, le procureur fait une proposition de peine et le condamné la refuse ou l'accepte, auquel cas la peine est réduite d'un tiers. S'il la refuse, l'instruction commence.

La commission unanime a été impressionnée de voir comment est résolu, dans ce canton, l'ensemble des problèmes pénitentiaires.

Visite de la colonie pénitentiaire de Crêtelongue

Le 25 octobre, la commission accompagnée du directeur du service du patronage, M. Porcher, s'est rendue à Crêtelongue, où les condamnés peuvent maintenant être placés pour purger une peine de deux ans et plus seulement pour leurs fins de peine.

Il ressort des auditions que ceux des détenus qui travaillent dans le domaine pour 1,30 F à 2 F l'heure attendent avec impatience qu'une place soit libérée à la maison du Bouchet pour revenir à Genève. Cela d'autant plus qu'ils ont hâte de trouver un emploi normalement payé.

M. Evéquoz, directeur du pénitencier, nous reçoit alors, et nous présente la section de Pramont qui fonctionne depuis une année. C'est une maison dont l'équivalence à Genève est la MET appelée maintenant FAVRA. Cette maison, fermée, peut recevoir 40 jeunes gens, et pourra être agrandie quand le besoin s'en fera sentir.

L'effectif actuel est de 26, dont 11 « Valaisans » en détention préventive. La construction a été conçue pour enlever le plus possible le caractère carcéral de cette maison. Au rez-de-chaussée, les vitres ne sont pas blindées et la sécurité de la maison ne dépasse pas 50%. Mais il y a moins d'évasions, car les problèmes sont analysés sous l'angle psychologique et par la discussion. « La prison fermée n'est simplement pas ouverte, je pense que c'est la bonne direction, mais l'expérience ne date que d'une année. »

Cet établissement se présente sous la forme d'un quadrilatère avec un grand hall qui sert de « place de village », avec une cafétéria qui sert aussi de lieu de visites. A côté, se trouve la section avec la salle de gymnastique et la piscine.

La maison dispose de quatre éducateurs, quatre chefs d'atelier et un chef de cuisine. En plus, il y a trois gardiens de nuit. Après six mois, les détenus peuvent déjà être en semi-liberté. En ce qui concerne le sport, celui qui le désire a la possibilité d'en faire tous les soirs. Mais il est obligatoire deux fois par semaine pour tous.

Le problème du pécule est réglé par le concordat romand; il peut aller jusqu'à 15 F par jour, mais, l'association suisse pour la réforme pénitentiaire et le patronage, présidée par M. Fontanet, tente de créer une fondation pour récolter des fonds afin de devenir une banque spéciale destinée à mettre à disposition des détenus, des sommes pour assainir leurs dettes. Cet argent serait distribué par le canal du patronage et un plan de remboursement établi. M. Porcher a demandé d'ajouter à cette étude, la possibilité, pour le détenu, de payer chaque jour, sur son pécule, un certain montant de ses frais de justice pour que sa dette se trouve diminuée lors de sa sortie de prison.

Un commissaire remarque que si le pécule était plus important, certains problèmes de remboursement seraient résolus.

Visite au foyer du Bouchet

Le 1^{er} novembre, une partie de notre commission est accueillie par MM. Nicod, directeur, et Reymond, adjoint à la direction du service pénitentiaire. Le foyer du Bouchet fait partie des établissements ouverts par la fondation « feux-verts » et peut

recevoir 10 personnes. Cette maison sert de transition pour les détenus proches de la libération conditionnelle, ou définitive pour ceux qui n'ont pas pu obtenir une semi-liberté à la moitié de leur peine.

Au départ, il y avait deux sections d'égale importance, condamnés et patronage. Etant donné les nombreuses demandes, on assiste à une extension de la section pénale; beaucoup de détenus de notre canton à Crêtelongue et Bellechasse demandent en effet à venir au foyer pour finir leur peine. En moyenne, on arrive maintenant à huit personnes condamnées. Il est plus difficile de s'occuper des hommes sous patronage, leur situation est compliquée: pas de travail, pas de logement, problèmes de santé. Ensuite il est quelquefois difficile de leur faire quitter le foyer. Par exemple, un pensionnaire, libéré en juin, est resté jusqu'à fin octobre pour finir de payer les poursuites et trouver un logement avec l'aide de la direction. Le montant de la pension est de 465 F par mois, mais on leur rembourse éventuellement le repas de midi.

Il y a une cuisine commune où les « locataires » préparent leur menu. Cette maison est bien entretenue par les occupants eux-mêmes.

Des « anciens » viennent rendre visite, demander de l'aide, des conseils, ou même manger pour un prix modique.

Cette année, tous les pensionnaires ont pu, heureusement, trouver du travail, sauf trois, mais l'établissement comporte un atelier de menuiserie attractif au sous-sol, qui les occupe toute la journée: la fabrication de petits meubles, de jouets originaux est très prisée, ils reçoivent 12 F par jour.

En 1978, il y a eu 58 pensionnaires dont trois seulement ont récidivé. Mais un engagement moral est demandé avant toute venue. Sur le total, deux drogués, qui vont bien, mais l'un a eu de grosses difficultés pour trouver du travail; ils ne sont pas parmi les récidivistes. Dans les prisons, la proportion de malades de la drogue est évidemment plus grande, mais la direction du Bouchet n'en prend plus qu'un à la fois.

Depuis l'ouverture des deux sections, il y a eu environ 80 pensionnaires, qui, quand ils partent sont stables; quand ils changent de travail, c'est pour un meilleur salaire.

Visite à la maison d'arrêt de Riant-Parc

Ce même 1^{er} novembre, l'autre partie de la commission est reçue par MM. Linker, chef de service et responsable de la maison, et Luscher, chef du service d'exécution des peines et des mesures pénitentiaires. Riant-Parc est un foyer pour de courtes peines d'arrêt et d'arrêt répressif militaire ainsi que d'emprisonnement, jusqu'à trois mois. Les détenus ont la possibilité d'être mis au régime de la semi-détention, ce qui leur permet de poursuivre leur activité professionnelle.

Rapport: visiteurs officiels

Depuis quelques mois, une expérience est tentée, celle de prendre trois hommes qui purgent de longues peines en semi-liberté, ce qui donne au personnel la possibilité d'une prise en charge plus importante.

Un des soucis de la maison, dirigée donc par un chef de service, secondé par un suppléant et 10 collaborateurs, qui tournent par brigade de deux pour assurer les 24 heures sur 24, c'est de pouvoir créer un atelier et aménager une cuisine. Il n'y en a pas dans la maison, les repas viennent de l'extérieur.

Les conditions de la semi-liberté et semi-détention font l'objet d'un contrat, avec l'horaire et le salaire. En fonction de l'horaire, le détenu dispose du temps nécessaire pour rentrer à l'heure pour le repas du soir. Il paye une participation de 10 F par jour.

La maison peut recevoir 26 personnes. Il y en a eu 256 en 1978 et les prévisions pour 1979, 273. L'augmentation est due aux longueurs variables des peines. Ces trois dernières années, la moyenne d'occupation a été de plus de 85%. Il n'y a pas de critère d'âge, et de toute façon, ce n'est pas l'âge qui crée les problèmes.

Les chambres sont à deux et trois lits. Un garage est en voie d'achèvement comme local de bricolage, ainsi que la création d'une salle de séjour, salle à manger. Une véranda a été fermée avec l'aide de la Confédération: il fallait un local commun plus vaste pour obtenir la reconnaissance officielle, donc des subventions fédérales.

Comme distractions, à part les boules, le ping-pong, la télévision, il y a une fois par semaine, selon la saison, la piscine ou la patinoire et la possibilité de faire du football ou du basket. L'alcool est interdit. Les détenus, après un certain temps, peuvent se rendre, accompagnés, au cinéma ou au théâtre. Puis, vers la fin de leur peine, ils peuvent choisir entre un week-end libre ou des soirées.

Cette maison fonctionne depuis trois ans. Le canton de Vaud (voir plus loin) vient de décider d'ouvrir deux maisons du même genre.

Visite de Bois-Mermet, prison préventive de Lausanne

Le 13 novembre, la commission a été reçue par MM. Massard, directeur, et Auberson, chef du service pénitentiaire du canton de Vaud.

Bois-Mermet date du début du siècle, construite pour être l'unique prison préventive du canton. Depuis lors, le chauffage a été installé, en 1968 chaque cellule a été dotée d'une installation sanitaire, un cabinet médical a été aménagé et une dalle construite pour mieux isoler le secteur des femmes. Le total du personnel est de 20, dont un surveillant-chef, un sous-chef, 12 surveillants et deux surveillantes pour une centaine de places, dont 12 prévues pour les femmes. Il y a encore deux

Rapport: visiteurs officiels

employés de bureau, un chef de cuisine et un responsable des travaux. La moyenne d'occupation a été en 1978 de 88 détenus.

La maison, trop petite, manque d'ateliers; mais une solution a été trouvée et sera réalisée prochainement et les parloirs adaptés. Les travaux en cellule ont été introduits en 1971. Actuellement, une quarantaine d'hommes assemblent ou collent des papiers ou cartons, commandes de l'extérieur, rémunérées selon les aptitudes. Les femmes entretiennent le linge de la maison et celui des détenus.

Les loisirs se résument à la promenade quotidienne d'une heure, l'écoute de la radio, la lecture. La bibliothèque est relativement importante.

La durée de la préventive est courte, à Lausanne: plus de 50% des arrivants font moins de trois semaines. Exceptionnellement elle atteint une année. Les juges se rendent en prison.

Les surveillants ont tous suivi des cours organisés sur le plan vaudois, pour être sensibilisés aux problèmes spécifiques de la prison préventive (ces cours n'ont rien à voir avec ceux organisés sur le plan fédéral). Grâce à cette formation, certaines tensions ont disparu. Ces quatre dernières années, il y a eu trois suicides dont celui d'un détenu la veille de son procès. Le directeur procède tous les jours à des auditions. Pour les hommes qui sont là depuis trois semaines, il les revoit automatiquement, même s'ils n'en font pas la demande.

Les prisonniers se plaignent à juste titre de l'isolement, nous dit le directeur puisque la majorité des cellules sont individuelles, cet isolement est un peu compensé par l'animation due à la vétusté de la maison (souvenons-nous de la prison de Saint-Antoine, toute proportion gardée, puisque son aînée a 190 ans). A Bois-Mermet, le détenu quitte sa cellule pour se raser, puisque dans celle-ci il n'y a pas de prise électrique. Pas d'eau chaude, un surveillant vient l'apporter pour un thé ou un café. Le médecin vient trois fois par semaine dans l'établissement, le psychiatre aussi, également attaché à Bochuz, et à part l'aumônier, un assistant du patronage assure le service social.

Dans le canton, il y a 15 juges d'instruction, dont un itinérant, pour une population de 500 000 habitants. Un juge est spécialisé dans les affaires financières.

Le déplacement des détenus se fait à l'intérieur de la prison avec les surveillants, tandis qu'à l'extérieur ce sont les gendarmes qui les prennent en charge.

Depuis 1977, Bois-Mermet est devenu la prison de Lausanne. Yverdon va voir son ancienne prison abandonnée et remplacée par une maison d'arrêt et de préventive à Pré-Neuf, dans la plaine de l'Orbe; Echallens en a une petite destinée à la semi-détention et à l'exécution des peines de journées séparées; Morges et Nyon, de très vieilles qui vont être fermées, mais une nouvelle bâtisse va se construire à

